

## **Procès-Verbal du conseil municipal du 02 juillet 2021**

---

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 juin 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **PRÉSENTS :**

Patrik JACQUOT, Pierre BELSOT, Sandrine KEDZIORA, Michel VENEL, Catherine DEJEUX, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, Jérôme FAIVRE, Sébastien CHANEL

### **EXCUSE(E)(S) :**

Isabelle SCARABOTTO, David MICASSOYEDOFF, Sylviane LELIEVRE (a donné procuration à Mme KEDZIORA Sandrine).

### **ABSENT(E)(S) :**

Serge VILLET, Didier MEGARD,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

## **1 – Commémoration MANTRY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commémoration de Mantry ne se fait plus sur place, la gendarmerie ne voulant plus se déplacer afin de faire la circulation. En conséquence, cette année la commémoration se fera au Monument de Villers-Robert à 11 h 00.

## **2 – Caméra parking Fabulys**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer une caméra à l'entrée du parking Fabulys d'autant que des personnes indécates viennent faire du cross en quad ou en voiture sur le parking et bien évidemment le dégrade rapidement.

La caméra sera installée sur le poteau béton à l'entrée. Il faudra prévoir le branchement électrique environ 1 150.00 € H.T. et la caméra, environ 2 500.00 € H.T.

## **3 – Décorations de Noël**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté l'entreprise FAVIER Electricité à Bletterans (l'entreprise qui installe les décorations de Noël notamment) pour trouver des décorations de Noël reconditionnées donc à moindre coût. Budget maximum 2 000.00 €.

## **4 – Lampes de rue**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux prévus ont été réalisés.

## **5 – Employés communales (école)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaitant adapter le temps de travail des ATSEM en raison de la fermeture d'une classe. En raison de pas mal d'opposition aux propositions du maire, les postes ne seront pas modifiés.

Le maire signale que l'Algeco sera utilisé par la cantine si nécessaire.

## **6 – Travaux**

La livraison des blocs sanitaires de l'école et de la salle des fêtes est prévue courant juillet 2021.

2 classes ont demandées à ce que la climatisation soit installée. Elles ont été commandées.

Suite au changement d'exécutif du conseil départemental, le dossier des ralentisseurs sera réactualisé après leur installation.

## **7 – Terrain « Mare rivière » (à côté de l'ancienne station-service)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise qui était à l'étude pour s'installer sur la commune afin de vendre des chalets ou autres abris a confirmé son intérêt pour un terrain.

Il s'agit de la partie le long de la RD 475 de la parcelle ZD 181 représentant environ 16 ares. Le prix de vente est fixé à 15.00 € TTC du m<sup>2</sup> en fonction du plan de bornage à venir.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.*

## **8 – Cimetière (Règlement et tarifs concessions)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a du faire face à un petit problème de concession. Il est apparu qu'une société de pompes funèbres a vendu des caveaux 3 places. Par ailleurs la reprise des concessions avec caveau va avoir un coût certain pour la commune qui doit nettoyer le terrain. En conséquence il convient de prévoir les dimensions exactes des concessions et leurs tarifs.

Type	30 ans	50 ans
Pleine terre (maxi 2 personnes)	70.00 €	100.00 €
Caveau 1 personne	130.00 €	200.00 €
Caveau 2 personnes	200.00 €	300.00 €
Caveau 3 personnes	300.00 €	400.00 €
Case columbarium	130.00 €	200.00 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.*

## **9 – Tarifs location salle des fêtes**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'à la suite de l'installation des toilettes à la salle des fêtes, le chapiteau pourra être loué seul. En conséquence, les tarifs de locations doivent être modifiés pour en tenir compte.

Type	Habitants commune	Extérieurs
Location salle des fêtes (clés du vendredi soir au lundi matin)	250.00 €	350.00 €
Location salle des fêtes vin d'honneur (qq heures)	100.00 €	180.00 €
Chapiteau (accès à la salle des pompes et aux toilettes)	100.00 €	180.00 €
Associations communales	1 location gratuite par an	
Caution à verser par tous	300.00 €	

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces tarifs.*

## **10 – Yoga**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que Mme JACQUET de Rahon souhaite proposer des cours de yoga à la rentrée.

## **11 – Commerces**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de la boucherie est prolongé d'une année au même tarif.

L'esthéticienne devrait partir courant juillet. Le maire attend qu'elle le contacte pour mettre fin ou non à son bail. En attente d'accord.

La brasserie du Val d'Amour a arrêté son activité au Deschaux en raison de la vente de sa maison notamment.

## **12 – Vote ACTP 2021**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le paiement au Grand Dole de l'attribution de compensation de la TP pour un montant de 6 217.00 €*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)